NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL

Distr.
LIMITEE

E/CONF.14/L.1
4 mai 1953
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'OPIUM

1. La Conférence des Nations Unies sur l'opium, réunie en application de la résolution 436 A (XIV) du Conseil économique et social, s'ouvrira au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le 11 mai 1953, à 15 heures, dans la salle de conférence n° 3.

2. La Conférence sera saisie de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la Conférence par le Secrétaire général
2. Election du Président
3. Adoption du projet de règlement intérieur
4. Nomination de la Commission de vérification des pouvoirs
5. Election des vice-présidents
6. Examen du projet de protocole visant à réglementer la production, le commerce international, le commerce de gros et l'emploi de l'opium (E/2186).

Documents

3. La Conférence sera saisie des documents de base suivants :

1) Les documents E/2186, E/2186/Add.1 à 3, E/2186/Corr.1 et 2 contenant le projet de protocole et les observations présentées par les gouvernements au sujet des principes qui s'y trouvent exprimés.

2) E/CONF.14/1, E/CONF.14/1/Add.1 et 2 [1] et E/CONF.14/2, contenant les observations des gouvernements du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants sur le texte du protocole.

1/ Sera distribué en français prochainement.

53-12448

B - 3

En outre, le Secrétaire général a préparé, pour l'information et la commodité des représentants des gouvernements prenant part à la Conférence, une série de textes :

E/CONF.14/3 2/	Usage de l'opium pour les besoins quasi médicaux
E/CONF.14/4	Abolition de l'usage de l'opium à fumer
E/CONF.14/5	La présence des alcaloïdes de l'opium dans l'opium et dans le pavot
E/CONF.14/6	Les alcaloïdes artificiels de l'opium
E/CONF.14/7	Fabrication de la morphine à partir de la paille de pavot
E/CONF.14/8 3/	Offices nationaux de l'opium dans les pays producteurs d'opium
E/CONF.14/9	Trafic illicite de l'opium
E/CONF.14/10	Aperçu historique des tentatives visant la limitation de la production de l'opium sur le plan international
E/CONF.14/11 3/	Statut juridique des traités multilatéraux
E/CONF.14/12 2/	Note générale sur le pavot à opium
E/CONF.14/13 2/	Projet de règlement interieur
E/CONF.14/14 3/	Statistiques relatives au commerce international de l'opium, préparées par le Secrétariat commun du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants.

Participation à la Conférence

4. Outre la totalité des Etats Membres des Nations Unies, ont été invités à participer à la Conférence, les Etats non membres dont la liste suit :

Albanie	Hongrie	Népal
Autriche	Irlande	Portugal
Bulgarie	Italie	République fédérale d'Allemagne
Cambodge	Japon	
Ceylan	Laos	République de Corée
Espagne	Libie	Roumanie
Finlande	Monaco	Jordanie
		Suisse
		Vietnam

2/ Publié en français. Sera distribué en anglais prochainement.
3/ Sera distribué prochainement.

Les représentants des institutions spécialisées, le Comité central permanent de l'opium et l'Organe de contrôle ont été également invités à participer à la Conférence avec voix consultative.

Etablissement de la liste des membres de la Conférence et présentation des pouvoirs

5. L'établissement de la liste des membres de la Conférence et la présentation des pouvoirs auront lieu à la salle de conférence n° 3 dans la matinée du 11 mai (de 10 heures à 13 heures).